



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Eau et Biodiversité
Bureau Police de l'Eau

NOTICE D'INFORMATION PRÉALABLE A L'INTERVENTION SUR UN COURS D'EAU, SON LIT OU LES BERGES

Vous avez l'intention de :

- tailler des arbres (élagage, recépage...) ou entretenir la végétation des rives...
- enlever des embâcles (accumulation de branchages et bois morts formant un obstacle à l'écoulement) ou des résidus de taille et coupe.
- enlever très ponctuellement des dépôts de sédiments (terre, vases...) localisés, sans surcreuser ni intervenir au niveau des berges.

Ces travaux relèvent de l'entretien régulier effectué par le propriétaire riverain en vertu des articles L215-14 et R215-2 du code de l'environnement.

Toutefois, il est recommandé de transmettre la présente fiche d'information à la DDT de Tarn-et-Garonne qui vous confirmera que ces travaux rentrent bien dans le cadre de l'entretien régulier du cours d'eau et ne sont pas soumis à un dossier au titre de la loi sur l'eau.

Rappel : la cartographie progressive des cours d'eau du département est disponible sur le site de la préfecture via le lien ci-dessous :

<https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=21b2efba-39f9-4408-80d3-a481092e7653>

ou <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eau/Cours-d-eau>

lien vers l'interface cartographique en bas de page (*Accéder à la cartographie*).

Les émissaires hydrauliques sont représentés par type : cours d'eau, canal, indéterminé.

Les écoulements en catégorie indéterminée (tracé orange) restent réglementairement considérés comme cours d'eau tant qu'une détermination n'a pas statué.

En cas de doute, il est recommandé de prendre contact avec la DDT82 :

Direction Départementale des Territoires
Service Eau et Biodiversité
2, Quai de Verdun
82000 MONTAUBAN

tél : 05 63 22 25 40

par courriel : ddt-seb-sdpe@tarn-et-garonne.gouv.fr

FICHE D'INFORMATION

I – IDENTITÉ DU DEMANDEUR

Nom et prénom (ou représentant légal)	<input type="text"/>
Date de naissance (pour les particuliers)	<input type="text"/>
Raison sociale de la société ou désignation de la collectivité	<input type="text"/>
N° SIRET	<input type="text"/>
Adresse (ou siège social)	<input type="text"/>
Téléphone / Mèl	<input type="text"/>

II – LOCALISATION DU PROJET

Cours d'eau concerné	<input type="text"/>
Lieux-dits	<input type="text"/>
Commune(s)	<input type="text"/>
Coordonnées de l'entreprise ou de la personne qui réalise les travaux	<input type="text"/>
Date indicative de réalisation	<input type="text"/>

III – DESCRIPTION DU PROJET : NATURE, OBJECTIFS ET LINÉAIRE CONCERNÉ

<input type="text"/>

IV – DESCRIPTION DU DÉROULEMENT DU CHANTIER

<input type="text"/>

**Réactions à avoir en cas d'incident au cours des travaux
avec risque d'impact sur le milieu naturel**

En cas de problème ou d'incident lors de l'intervention :

- J'interromps immédiatement les travaux et prends des dispositions afin de limiter l'effet de l'incident sur le milieu et sur l'écoulement des eaux
- Je préviens **dans les meilleurs délais** :
 - **DDT 82 – Service Eau et Biodiversité au 05 63 22 25 40 ou au 05 63 22 23 24 (standard DDT 82)**
 - **L'Office Français pour la Biodiversité : sd82@ofb.gouv.fr**

Joindre obligatoirement à cette demande :

- **une localisation de la zone de travaux sur une carte IGN au 1/25000^{ème} via :**
<http://www.geoportail.gouv.fr>
- **au moins deux photos de la situation préalable aux travaux**

Rappel : prenez toutes les précautions nécessaires afin de prévenir les situations qui peuvent provoquer des pollutions accidentelles, les dégradations et désordres éventuels occasionnés, au cours des travaux ainsi qu'après leur réalisation. Vous devez aussi garantir une capacité d'intervention rapide de jour comme de nuit afin d'assurer le repliement des installations en cas de crue consécutive à un phénomène pluvieux de forte intensité.



En cas de modification de votre projet, ne pas oublier de nous le faire savoir.

Fait à , le
(signature du demandeur)

Toutes vos transmissions de documents peuvent être réalisées par mail à l'adresse :
ddt-seb-sdpe@tarn-et-garonne.gouv.fr

Pour les fichiers volumineux (photos, extrait cartographiques...) vous pouvez utiliser un site de transfert de votre choix